

MSC HOLDING

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros

Siège social : 389 rue de la Limaillière
42800 CHATEAUNEUF
894 301 035 RCS ST ETIENNE

EXTRAIT DES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

**Certifié conforme
Le Président**

Handwritten signature and initials in blue ink. The signature is a stylized 'H' or 'M' shape, and the initials below it are 'GG'.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/03/2023

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE						31/03/2023		31/03/2022	
Ventes de marchandises			(dont export et livraisons intracommunautaires)	209		210			
Production vendue biens				215		214			
Production vendue services				217		218	80 000	30 000	
Production stockée						222			
Production immobilisée						224			
Subventions d'exploitation reçues						226			
Autres produits						230	1 521		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	81 521	30 000	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234			
Variation de stock (marchandises)						236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240			
Autres charges externes			(dont crédit-bail mobilier		immobilier)	242	2 392	2 135	
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE		243	244	385	1 035	
Rémunérations du personnel						250	26 800	4 500	
Charges sociales						252	9 717	2 025	
Dotations aux amortissements						254			
Dotations aux provisions						256			
Autres charges :			- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		262		
			- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles						
Total des charges d'exploitation (II)						264	39 294	9 695	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)						270	42 227	20 305	
Produits financiers						III	280		
Produits exceptionnels						IV	290		
Charges financières						V	294		
Charges exceptionnelles :			- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)		VI		300		
			- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquiés D)						
Impôts sur les bénéfices						VII	306	6 334	3 046
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)						310	35 893	17 259	
B - RÉSULTAT FISCAL						312	35 893	314	
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles						322			
Impôts et taxes non déductibles						324	6 334		
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248	330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)		249	251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Déductions									
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zone restruct. défense (44 terdecies)	127		342
Zone revitalisation rurale (44 quindécies)	138		Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duo.)	991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sex.)	992		
ZF ANG 44 quaterdecies	345		Inv. outre mer	344					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655		Créance report en arrière du déficit	346		350
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643		Déduction except. (art 39 decies B)	645		
Divers, dont :	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647		Déduction except. (art 39 decies D)	648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)			641		Déduction except. (art 39 decies F)	990		
	Déduction except. (art 39 decies G)			649					
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs						Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	352	42 227	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)							356		
Déficits antérieurs reportables				(dont imputés sur le résultat)				360	
Résultat fiscal après imputation des déficits						Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	370	42 227	372

MSC HOLDING
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 389 Rue de la Limallière,
42800 CHATEAUNEUF
894 301 035 RCS ST ETIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à 35 892,99 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

35 892,99 euros

En totalité au compte "autres réserves"
qui s'élève ainsi à 53 051,83 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président



MSC HOLDING

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros

Siège social : 389 rue de la Limaillière
42800 CHATEAUNEUF
894 301 035 RCS ST ETIENNE

EXTRAIT DES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

**Certifié conforme
Le Président**

Handwritten signature and initials in blue ink. The signature is a stylized 'H' or 'M' shape, and the initials below it are 'GG'.

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/03/2023

Néant ☐

ACTIF	Brut		Amort. Provisions		Net 31/03/2023	Net 31/03/2022
	①		②		③	④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012			
- Autres	014		016			
Immobilisations corporelles	028		030			
Immobilisations financières (1)	040	2 000	042		2 000	2 000
(5) TOTAL I	044	2 000	048		2 000	2 000
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068		070			36 000
Autres créances (3)	072	67 487	074		67 487	6 923
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	14 189	086		14 189	14 847
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	81 675	098		81 675	57 769
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	83 675	112		83 675	59 769

PASSIF	31/03/2023		31/03/2022	
Capital social ou individuel	120	1 000		1 000
Écarts de réévaluation	124			
Réserve légale	126	100		
Réserves réglementées	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	17 159		
Report à nouveau	134			
Résultat de l'exercice	136	35 893		17 259
Subventions d'investissement	137			
Provisions réglementées	140			
TOTAL I	142	54 152		18 259
Provisions pour risques et charges	154			
TOTAL II	154			
Emprunts et dettes assimilées (4)	156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	1 560		2 020
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	27 964		39 491
Produits constatés d'avance	174			
TOTAL III	176	29 524		41 511
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	83 675		59 769

Renvois :				
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	66 642	(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184

MSC HOLDING

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros

Siège social : 389 rue de la Limaillière
42800 CHATEAUNEUF
894 301 035 RCS ST ETIENNE

EXTRAIT DES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

**Certifié conforme
Le Président**

Handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'H' followed by 'GG'.

Annexe

Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 et R. 123-198 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/03/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 83 675 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 35 893 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

A COMPLETER

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

A COMPLETER

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements en matière de droit individuel de formation

Le total des droits acquis par les salariés présents à la date de clôture en matière de droit individuel à la formation s'élève à XXX heures.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2023) en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 2.50%.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.